



ÉQUIPE CANADA FÉMININE 2026-2027

CRITÈRES ET PROCESSUS DE SÉLECTION

1. Introduction

L'objectif du programme d'Équipe Canada (ÉC) de Golf Canada est de fournir des ressources et du soutien aux golfeuses amateurs et professionnelles canadiennes d'élite dans le but de les aider à accéder aux grands circuits mondiaux. L'un des principaux axes d'intervention du programme d'ÉC est de soutenir le plus grand nombre d'athlètes amateurs d'élite dans leur transition vers une carrière professionnelle.

Les critères de sélection décrits dans le présent document servent de fondement au choix des athlètes qui feront partie d'ÉC. Ces critères sont conçus de manière à identifier les joueuses qui ont obtenu d'excellents résultats lors d'importantes compétitions amateurs et professionnelles, et qui ont le plus de chances de bénéficier des ressources fournies par le programme d'ÉC dans leur cheminement vers les grands circuits de golf. Le programme de l'Équipe Canada féminine vise spécifiquement à aider les golfeuses à atteindre les grands circuits de golf et n'est proposé qu'aux joueuses qui s'engagent fermement à jouer au golf professionnel au plus haut niveau.

La sélection des golfeuses amateurs se fera au cours du mois de septembre et celle des professionnelles en décembre, après les qualifications (*Q-Schools*) de la LPGA. Les golfeuses amateurs seront avisées de leur sélection en octobre et les professionnelles, en janvier. Le Comité du sport de Golf Canada révisera ces critères de sélection chaque année.

2. Conditions préalables à la sélection

Pour être sélectionnées au sein d'Équipe Canada, les golfeuses doivent satisfaire aux conditions préalables suivantes :

- Doit être citoyenne canadienne ou résidente permanente du Canada ayant l'intention d'obtenir la citoyenneté canadienne. (*Remarque : Pour recevoir des fonds du PAA de Sport Canada ou pour participer à des championnats internationaux par équipes, la [politique de nationalité de l'IGF](#) précise qu'une joueuse doit être citoyenne canadienne*).
- Doit respecter les règles du Programme canadien antidopage (PCA).
- Au moment de sa sélection, le principal objectif de carrière de l'athlète doit être de jouer au golf professionnel sur les grands circuits mondiaux. Les amateurs doivent faire montre d'une ferme intention de devenir golfeuses professionnelles après avoir terminé leurs études postsecondaires, ou avant.
- Ne doit faire l'objet d'aucun processus disciplinaire ni de sanction de la part de Golf Canada ni d'aucune autre autorité sportive.

3. Définitions

Accord d'athlète – Entente annuelle obligatoire conclue entre chaque joueuse et Golf Canada pour chaque saison.

Classement Rolex – Système de classement mondial du golf professionnel féminin.

CS – Comité du sport de Golf Canada.

Comité de sélection – Comité responsable de la sélection des athlètes. Ce comité est composé du directeur en chef du sport, de la directrice du sport de haute performance, des coordonnateurs principaux du sport de haute performance, de l'entraîneure-chef Famille Stollery de l'Équipe Canada féminine, de l'entraîneure adjointe de l'Équipe Canada féminine, de l'entraîneur-chef d'Équipe Canada – *NextGen* et d'autres représentants compétents en matière de golf d'élite amateur ou professionnel. La directrice du sport de haute performance de Golf Canada préside le Comité de sélection.

Diviseur WAGR – Le nombre de tournois pris en compte servant à calculer la moyenne des points de classement d'une joueuse dans le système du WAGR.

ÉC – F – Équipe Canada féminine, programme regroupant des golfeuses amateurs et professionnelles canadiennes et ayant pour but à terme d'aider celles-ci à accéder aux grands circuits mondiaux.

Personnel – Entraîneur(e)s, équipe intégrée de soutien et personnel administratif de l'Équipe Canada féminine. Ces personnes sont intégralement engagées dans le développement continu des joueurs et en sont entièrement responsables.

WAGR – *World Amateur Golf Ranking* : système de classement mondial du golf amateur administré par le R&A et l'USGA.

4. Processus de sélection des golfeuses amateurs

Les golfeuses amateurs qui ont déclaré leur intention de jouer au golf professionnel et qui sont en voie de devenir professionnelles dans un avenir rapproché (p. ex., dans les quatre prochaines années) peuvent être prises en considération pour la sélection au sein d'ÉC – F. Les golfeuses amateurs de haut niveau qui ne se sont pas encore engagées à devenir professionnelles ne peuvent toutefois être prises en considération pour la sélection au sein de l'Équipe Canada féminine.

Les golfeuses qui sont des amateurs en date du 26 août 2026 seront prises en considération pour faire partie d'ÉC – F en fonction des critères ci-dessous.

Les joueuses seront sélectionnées dans l'ordre suivant :

a) Sélection automatique

Les golfeuses amateurs admissibles seront automatiquement qualifiées pour faire partie d'ÉC – F si elles satisfont à au moins l'un (1) des critères suivants :

- i) Être l'une des deux (2) golfeuses canadiennes admissibles les mieux classés du WAGR en date du 26 août 2026, à condition que son « Power Ranking » WAGR soit de 200 ou mieux et que son diviseur minimum soit de 13.
- ii) Avoir gagné au moins deux (2) tournois pendant la saison 2025-2026 (tel que défini à l'article 4.b.i), chacun de ces tournois ayant un « Power Number » WAGR de 200.00 ou plus.

b) Autres critères de sélection

Les critères suivants guideront les décisions du Comité de sélection quant au choix des autres golfeuses amateurs à recruter au sein d'ÉC – F, par ordre d'importance :

- i) Résultats en tournois amateurs et professionnels de la saison 2025-26 (20 août 2025 au 26 août 2026). Les tournois seront évalués dans l'ordre de priorité suivant :
 - Tournois professionnels
 - o LPGA
 - o Circuit Epson
 - o Circuit féminin d'Europe (LET)
 - o ANNIKA Women's All Pro Tour (WAPT)

- Autres résultats professionnels (dont la Série de championnats *Elle joue au golf*)
- Tournois amateurs priorisés selon le « Power Number » du WAGR
Remarque à l'attention des étudiantes en première année d'université : Pour les joueuses qui entrent à l'université en tant qu'étudiantes de première année, Golf Canada tiendra également compte de leurs résultats lors de leur dernière année de golf junior. Cela permet de reconnaître que ces joueuses n'ont pas eu les mêmes opportunités dans les compétitions amateurs que les joueuses en deuxième, troisième et quatrième année d'université. Golf Canada a pour objectif de s'assurer que les meilleures joueuses juniors bénéficient d'un soutien lors de leur transition vers le golf universitaire.
- ii) Classement au WAGR en date du 26 août 2026, avec progression relative à l'âge et à l'expérience.
- iii) Évaluation par les entraîneurs et le personnel de haute performance de Golf Canada. Des informations à l'appui de ces évaluations pourront aussi être recueillies auprès des associations provinciales, des entraîneurs d'établissements d'enseignement et d'autres sources comme les plateformes statistiques comme UpGame.

Les circonstances atténuantes dues à une blessure, à une maladie ou à un congé de maternité ou parental seront prises en considération.

5. Processus de sélection des golfeuses professionnelles

Les golfeuses professionnelles qui poursuivent une carrière à plein temps au golf professionnel et qui ont déclaré leurs aspirations d'accéder au Circuit de la LPGA peuvent être prises en considération pour faire partie d'ÉC – F.

De plus, ces joueuses doivent être dans les trois (3) premières années de leur carrière au golf professionnel, y compris la prochaine saison, pour faire partie une première fois d'ÉC – F.

Le soutien aux golfeuses professionnelles membres d'Équipe Canada est censé durer un maximum de trois (3) ans. Cette durée s'appuie sur une analyse des joueuses canadiennes ayant obtenu leur statut dans la LPGA depuis 2010, qui fait apparaître un délai médian de progression de 2 ans à compter du début de leur carrière professionnelle.

Une continuation de l'appui à ces joueuses au-delà de cette période de trois (3) ans peut toutefois être envisagée, si elles démontrent une progression constante vers la LPGA. Les circonstances atténuantes dues à une blessure, à une maladie ou à un congé parental ou de maternité seront prises en compte, avec documents à l'appui, sur une base individuelle. Les décisions finales seront prises à la discrétion du Comité de sélection de Golf Canada.

Les joueuses seront sélectionnées dans l'ordre suivant :

a) Sélection automatique

Les golfeuses professionnelles admissibles qui satisfont à n'importe lequel des critères suivants seront automatiquement qualifiés pour faire partie d'ÉC – F :

- i) Détenant un statut de la LPGA en 2026 mais ayant terminé hors du top 60 sur la liste des points de fin de saison (Course au Globe CME).
- ii) Ayant terminé dans le top 35 de la liste de fin de saison des gains financiers du Circuit Epson.
- iii) Ayant terminé dans le top 10 de l'Ordre du mérite du Circuit LET.

b) Autres critères de sélection

Les autres joueuses professionnelles admissibles seront sélectionnées pour faire partie de l'ÉC – F en fonction des critères ci-dessous, dans l'ordre d'importance suivant :

- i) Résultats en tournois professionnels dans l'ordre de priorité suivant :
 - LPGA (y compris les séries de qualification Q-School 2026 de la LPGA)

- Circuit Epson
 - Circuit féminin d'Europe (y compris les séries de qualification Q-School 2026 du LET)
 - WAPT
 - Autres résultats professionnels (dont la Série de championnats *Elle joue au golf*)
- ii) Statut actuel sur les circuits professionnels et classement dans la liste des points de la saison précédente, dans l'ordre de priorité suivant :
- LPGA
 - Circuit Epson
 - Circuit féminin d'Europe (LET)
 - WAPT
- iii) D'autres facteurs tels que le Classement Rolex, le classement WAGR et les résultats de l'année précédant le passage de la joueuse dans les rangs professionnels, ainsi que l'information recueillie sur les coups gagnés (p. ex., via la plateforme UpGame), peuvent aussi être pris en considération dans la sélection des golfeuses professionnelles.
- iv) Évaluation par les entraîneurs et le personnel de haute performance de Golf Canada. Des informations à l'appui de ces évaluations pourront aussi être recueillies auprès des associations provinciales, des entraîneurs d'établissements d'enseignement et d'autres sources.

Dans l'évaluation des autres critères de sélection, l'âge d'une joueuse et le nombre d'années depuis son passage dans les rangs professionnels seront pris en compte. Les circonstances atténuantes dues à une blessure, à une maladie ou à un congé de maternité ou parental seront prises en considération.

6. Processus de sélection

La sélection des membres de l'Équipe Canada féminine se fera selon le processus suivant :

- a. Une réunion de sélection, présidée par la directrice du sport de haute performance de Golf Canada, se tiendra par téléconférence.
- b. Les joueuses qui répondent aux critères de sélection automatique des sections 4a) et 5a) seront identifiées en premier.
- c. Les autres joueuses seront sélectionnées en fonction des critères de sélection supplémentaires des sections 4b) et 5b).
- d. Le Comité de sélection classera l'équipe par ordre de sélection et recommandera ses choix au Comité du sport.
- e. Le Comité du sport ratifiera la sélection des membres d'ÉC – F.
- f. La directrice du sport de haute performance ou son délégué avisera par écrit toutes les joueuses sélectionnées de leur admission au sein d'ÉC – F.
- g. L'Accord d'athlète sera transmis à toutes les joueuses sélectionnées et celles-ci devront confirmer leur participation au programme féminin d'Équipe Canada en signant et soumettant l'accord dans la semaine suivant sa réception.
- h. Les joueuses qui ne retournent pas l'Accord d'athlète dûment signé dans la semaine suivant réception de l'accord risquent de perdre leur place au sein de l'Équipe Canada féminine.
- i. Le financement de Sport Canada (Programme d'aide aux athlètes, ou PAA) sera attribué aux golfeuses qui sont amateures au moment de leur sélection, en fonction des critères du PAA. Le soutien du PAA ne sera peut-être pas offert à toutes les joueuses sélectionnées au sein de l'Équipe Canada féminine.

7. Durée de la sélection

La durée normale de sélection au sein de l'Équipe Canada féminine est d'un an.

8. Procédure d'appel

La Politique et procédure d'appel peut être consultée sur le site web de Golf Canada à : https://d34oo5x54o72bd.cloudfront.net/app/uploads/2021/04/7.SSP-Appeal-Policy-and-Procedure_FRv2.pdf

9. Contraintes financières

La capacité financière de Golf Canada, nonobstant les résultats des directives de sélection, pourrait limiter le nombre de joueuses sélectionnées qui recevraient de l'aide financière de Golf Canada.

10. Modifications et révisions

Golf Canada se réserve le droit de modifier ces critères de sélection en tout temps pour tenir compte des changements dans le paysage du golf professionnel et amateur. Ce paragraphe est inclus pour permettre à Golf Canada de s'aligner sur l'évolution des structures des circuits professionnels, sur les besoins de perfectionnement des joueurs et joueuses, et sur les meilleures pratiques internationales, ainsi que pour s'assurer que notre processus de sélection reflète le paysage actuel du golf. Des changements pourraient être apportés au processus de sélection à l'avenir, conformément au cadre de développement de la haute performance de Golf Canada et aux besoins changeants des professionnel(le)s en transition.